

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 05069 Numéro SIREN : 799 527 908 Nom ou dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2020 sous le numéro de dépôt 6483

Greffes du tribunal de commerce de Bobigny



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/04/2020

Numéro de dépôt : 2020/6483

Déposant :

Nom/dénomination : A Locomotive Pool Structure 1

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 799 527 908

N° gestion : 2017 B 05069



Données d'identification

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT :

SIREN 799527908

Code activité (NAF) 7739Z

Désignation et adresse du déclarant :

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

LOCOMOTIVES

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400

Téléphone

Email sophie.bernier@akiem.com

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

X

ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPOT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

Désignation du conseil :

Dénomination Renato De Lussu

Email sophie.bernier@akiem.com

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP.

X

Date d'édition



F-IDENTIF_R1

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 799527908

Code activité (NAF) 7739Z

Désignation et adresse

SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

LOCOMOTIVES

151 BOULEVARD VICTOR HUGO

SAINT OUEN 93400

Téléphone

Email sophie.bernier@akiem.com

Dépôt provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2018

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2018

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1

31/12/2017

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

Date d'édition



1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12Adresse de l'entreprise : 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedexDurée de l'exercice précédent 12Numéro SIRET 7 9 9 5 2 7 9 0 8 0 0 0 2 1si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement *	CX	CQ		
	Frais de développement *	AF	AG		
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI		
	Fonds commercial (1)	AJ	AK		193 383
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
	Terrains	AP	AQ		
	Constructions	AR	AS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	309 849 760	602 920 982
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		142 304 402
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV		
	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE		
	Autres titres immobilisés	BF	BG		
	Prêts	BH	BI		12 693
Autres immobilisations financières *					
TOTAL (II)		BJ	BK	309 849 760	745 431 463
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN	BO		
	En cours de production de biens	BP	BQ		
	En cours de production de services	BR	BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT	BU		
	Marchandises	BV	BW		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	513 386	138 249
	Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA		58 416 006
	Autres créances (3)	CB	CC		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	CG		24 309 960
	Disponibilités	CH	CI		715 953
	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	CK	513 386	83 580 169
	TOTAL (III)	CW			6 998 060
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CO	1A	310 363 147	836 009 692
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
CP		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	
Immobilisations :					

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	161 705 672	DA	161 705 672
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	18 361 123
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	358 976
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	BI	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	
	Report à nouveau			DH	7 438 399
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 199 554
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	13 603 190
	TOTAL (I)			DL	206 666 916
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	1 897
	TOTAL (III)			DR	1 897
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	584 462 660
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 708 510
	Dettes fiscales et sociales			DY	5 166 958
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	25 244 733
	Autres dettes			EA	1 758 015
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)			EC	629 340 879
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	836 009 692
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC	
	{ Écart de réévaluation libre			ID	
	{ Réserve de réévaluation (1976)			IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	629 340 880
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue	{ biens * services *	FD	332	FE		FF	332	
			FG	100 259 418	FH	17 794	FI	100 277 212	
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	100 259 750	FK	17 794	FL	100 277 544	
	Production stockée *						FM		
	Production immobilisée *						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	1 236 745	
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	101 514 289	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stock (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	32 816 290	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	578 261	
	Salaires et traitements *						FY	40 303	
	Charges sociales (10)						FZ	22 990	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	42 056 485
								GB	
				Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	4 255
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 176	
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	75 519 762	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	25 994 527		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	244 116	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	244 116	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	14 061 738	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	14 061 738	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(13 817 622)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 176 904		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

Exercice N

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	3 512 674	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	3 512 674	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	652 172	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	6 369 803	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	7 021 975	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(3 509 301)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	3 468 049	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	105 271 080	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	100 071 525	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	5 199 554	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
TOTAL GENERAL			7 021 975	3 512 674		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
	TOTAL GENERAL					

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



DGFIP N° 2053 2019

ALPS1

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

ALPS1

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

Ans

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2019 **SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –

3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Handwritten signature

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	9 022 411	QE	3 784 413	QF		QG	12 806 825
	Matériel de transport	QH	259 950 550	QI	38 272 072	QJ	1 179 687	QK	297 042 935
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	268 972 962	QV	42 056 485	QW	1 179 687	QX	309 849 760
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	268 972 962	ØP	42 056 485	ØQ	1 179 687	ØR	309 849 760

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8	6 369 803	U9		V1		V2		V3		V4		V5	6 369 803
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2	6 369 803	X3		X4		X5		X6		X7		X8	6 369 803
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)		NP	6 369 803	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	6 369 803
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	6 369 803		Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	6 369 803		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	8 551 296		Z9 1 553 236	Z8 6 998 060
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	7 233 387	TM	6 369 803	TN		TO	13 603 190
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	7 233 387	TS	6 369 803	TT		TU	13 603 190
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	721	4Y	1 176	4Z		5A	1 897
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	721	TV	1 176	TW		TX	1 897
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	566 189	6U	4 255	6V	57 058	6W	513 386
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	566 189	TY	4 255	TZ	57 058	UA	513 386
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7 800 297	UB	6 375 234	UC	57 058	UD	14 118 474
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	5 431	UF	57 058				
		UG		UH					
		UJ	6 369 803	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 1

ALPS1

PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--



Handwritten signature in blue ink.

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2019

Extension 2

ALPS1

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--



Signature

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières					UT	12 693	UV	12 693	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA	451 665	451 665				
	Autres créances clients					UX	199 969	199 969				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)					ZI						
	Personnel et comptes rattachés					UY	535 667	535 667				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	219 411	219 411				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	30 243 668	30 243 668				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	380 757	380 757				
		Divers				VP						
	Groupe et associés (2)					VC	24 537 436	24 537 436				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	2 499 065	2 499 065				
	Charges constatées d'avance					VS	715 953	715 953				
TOTAUX					VT	59 796 289	VU	59 796 289	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD							
					VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y								
Autres emprunts obligataires (1)				7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine		VG								
		à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	584 462 660	584 462 660						
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	12 708 510	12 708 510						
Personnel et comptes rattachés				8C	9 812	9 812						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	34 824	34 824						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés		8E									
			VW	3 597 248	3 597 248							
			VX									
			VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	25 244 733	25 244 733						
Groupe et associés (2)				VI	3 276 242	3 276 242						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	6 848	6 848						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ								
Produits constatés d'avance				8L								
TOTAUX				VY	629 340 880	VZ	629 340 880					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	584 309 734	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Exercice N, clos le : 31/12/2018

5 199 554

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés					WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	1 176	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		1 176
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	4 255	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		3 070 351
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	3 066 096	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	3 468 049	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			I8	
			— imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		— Plus-values nettes à court terme			WN	
			— Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		4 243 366
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
					TOTAL I	WR	15 982 496

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	— imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV				
			— imposées aux taux de 0 %					WH				
			— imposées aux taux de 19 %					WP				
			— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW				
			— imputées sur les déficits antérieurs					XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)								XA				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY			
	Majoration d'amortissement*								XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF				
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA					
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC					
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
		Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS		
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissemnt *	X9	Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI		YG			
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2			
	III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	57 058		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					{		bénéfice (I moins II)		XI	15 925 438	XJ	
							déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*									ZL		XL	5 694 679
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*												
RÉSULTAT FISCAL					BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	10 230 759	XO		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	5 694 679
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	5 694 679
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
clients	9D	4 255	9E	57 058
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H	4 255	9J	57 058
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	4 255	YO	57 058
		↓	↓	
		ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Signature

10 - DÉFICITS INDÉMNITÉS POUR CONGES À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2019

Extension 1

ALPS1

III - PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Provisions pour dépréciation	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--

Charges à payer	Dotations de l'exercice	Reprises sur exercice

TOTAL		
--------------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS		
-----------------------------	--	--



Handwritten signature in blue ink.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	7 438 399			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZF	
	TOTAL I	ØF	7 438 399		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	7 438 399
					TOTAL II	ZH	7 438 399

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7								YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	252 594	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								XQ	14 810	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	32 548 884	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	32 816 290	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	452 398	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	125 863	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	578 261	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée								YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *								ØB		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058 - NOT pour le régime de groupe



Signature

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2019

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ⑦		Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Signature

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES DGFIP N° 2059-A 2019

Extension

ALPS1

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

TOTAL					
--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible]

TOTAL					
-------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--



DGFIP N° 2059-B 2019

Néant	X	*
-------	---	---

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	
36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	
49	
50	
51	
52	
53	
54	
55	
56	
57	
58	
59	
60	
61	
62	
63	
64	
65	
66	
67	
68	
69	
70	
71	
72	
73	
74	
75	
76	
77	
78	
79	
80	
81	
82	
83	
84	
85	
86	
87	
88	
89	
90	
91	
92	
93	
94	
95	
96	
97	
98	
99	
100	

* [Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT](#)



Ans

DGFIP N° 2059-B 2019

ALPS1

[illegible]

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--



Arch

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou de 12,8 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= ❷+❸+❹ - ❺ - ❻
		À 19 % 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
		❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Néant ☒ ***I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : <u>ALPS1</u>	Néant ☐ *
Exercice ouvert le : <u>01/01/2018</u> et clos le : <u>31/12/2018</u>	Durée en nombre de mois : <u>12</u>

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	100 010 435
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	267 108
Total 1	OX	100 277 544

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	32 818 540
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	(14 586)
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	30 103 345
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	62 907 299

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	37 370 245
-----------------------------	------------------------------------	-----	------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	37 370 245
---	----	------------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case S-A, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		100 277 544
Effectifs au sens de la CVAE	EY		1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	GY	01/01/2018
	au	GZ	31/12/2018
Date de cessation	HR		

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



Signature

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2019

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 79952790800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALPS1

ADRESSE (voie) 15 Allées de l'Europe

CODE POSTAL 92588 VILLE Clichy cedex

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination AKIEM HOLDING

N° SIREN (si société établie en France) 501524243 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 20 213 209

Adresse : N° 151 Voie Boulevard Victor Hugo

Code Postal 93400 Commune Saint Ouen Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 79952790800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALPS1

ADRESSE (voie) 15 Allées de l'Europe

CODE POSTAL 92588 VILLE Clichy cedex

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2018	et clos le	31/12/2018	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		☐
Si PME innovantes cocher la case ci-contre						☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)						☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE						
Désignation de la société:			ALPS1	SIRET	7 9 9 5 2 7 9 0 8 0 0 2 1	
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas de changement:			
151 BOULEVARD VICTOR HUGO						
93400 SAINT OUEN						
REGIME FISCAL DES GROUPES						
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)						
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01/01/2018			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:						
SAS AKIEM GROUP						
151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEN 93400			SIRET	8 2 8 9 4 9 3 3 9		
B ACTIVITE						
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)						
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31 %		9 730 759	Bénéfice imposable à 15%	
		Bénéfice imposable à 28%		500 000	Déficit	
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%				Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer						
Dans le secteur productif, art. 244 quater W				Dans le secteur productif, art. 244 quater X		
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts						
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.						
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)						
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%						
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC						
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :						
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :						
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :						
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE						
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Si oui, indication du logiciel utilisé			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:			
S/I : ☐			☐			
(Société/Indépendant)			Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:						
Visa : CGA ☐			Visa : Viseur conventionné ☐			N° d'agrément :
Nom :			Tél :			
Adresse :						

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2065 - NOT

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033 - NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2019

Désignation de l'entreprise : ALPSI

Si déposé néant, cochez la case : ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)			c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d
Report du total de l'extension, page 2065BX2			e
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus			f
			g
			h
			i
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			k
Montant des revenus répartis			Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	

J	DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2065 - NOT

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



[Signature]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 1

DGFiP N° 2065 BIS 2019

ALPS1

I - RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile, qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS : associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	SARL	sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés					
	Nbre parts soc. assoc.	année de verst	montant des sommes versées				
			à titre de traitements indemnités	représ, mission, déplact indemnités forfaitaires	remboursmts	autres frais professionnels indemnités forfaitaires	remboursmts

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



[Handwritten signature]

DGFiP N° 2065 BIS 2019

ALPS1

H - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

4 - Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c), et (d) du 2065 bis

[illegible]

Ans

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA 2065
Extension 3

DGFIP N° 2065 BIS 2019

ALPS1

J - DIVERS

Adresse des autres établissements

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Handwritten signature

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **2018** ou exercice

Désignation de l'entreprise **ALPS1**

du **01/01/2018**

Adresse **15 Allées de l'Europe , 92588 Clichy cedex**

au **31/12/2018**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

DÉPENSES ET CHARGES
AFFÉRENTES

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 €
par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Totaux

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018 (total col. 9 + total col. 10) ⑩		- de l'exercice 2018 ⑩	15 925 438
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	16 773 204
Nom et qualité du signataire		À _____, le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

RELEVÉ DES FRAIS DEDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement		ALPS1		
N° d'identification (SIRET)		79952790800021	Exercice social	2018
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense *	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058A ou 2033-B			(1) - [(2)+(3)+(4)]	

* INT : Intérêts
ARR : Arrérages
AOB : Autres produits des obligations
ACR : Autres produits des créances

ADE : Autres produits des dépôts
ACA : Autres produits des cautionnements
APA : Autres produits analogues

CA17PROREC
2019

ALPS1

[illegible]

Ans

CA18CHAPAY
2019[illegible]

SOMME DES EXTENSIONS

2019

ALPS1

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

CA20CHAAVA
2019

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

TOTAL				
SOMME DES EXTENSIONS				

CA21PROAVA
2019

ALPS1

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS			
----------------------	--	--	--



Arch

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCIICSUIVI
2019

ALPS1

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)				

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.



Signature

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**SUIV219REC****État de suivi d'incorporation des bénéfices au capital des entreprises ayant bénéficié
d'une imposition au taux de 19% (art. 219-I-f du CGI) - recto****2019**

ALPS1

I - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société et adresse du principal établissement	N° SIRET du principal établissement	code NAF
	79952790800021	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre) :	
En cas de changement, nouvelle adresse :	En cas de changement, nouvelle adresse	

II - DETERMINATION DES BENEFICES A INCORPORER AU CAPITAL

	1ère imposition à 19%	2ème imposition à 19%	3ème imposition à 19%
Exercice			
Chiffre d'affaires			
1/4 du bénéfice comptable réalisé			
Résultat fiscal déclaré après imputation des déficits et des ARD			
Montant du bénéfice à incorporer			



TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AUX TAUX RÉDUITS
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater OZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4
2019

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement	A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 15 Allées de l'Europe 92588 Clichy cedex
Numéro SIRET du principal établissement	79952790800021
Code APE	

Adresse du siège si différente

I - Résultat de l'exercice

A - Résultats imposables dans les conditions de droits communs

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	

B - Résultats relevant du régime des plus values à long terme

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II - Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois/12	
h	Dont plus value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art. 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		

l	III - Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)	
---	---	--

m	IV - Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19 % (d-j-k)	
---	--	--



ÉTAT DÉCLARATIF DE LA DÉDUCTION PRATIQUEE
En application du II de l'article 217 Quinquies du Code Général des Impôts

**DEDUCTION
2019**

ALPS1

Mécanisme d'actionnariat salarié concerné	Date de décision d'assemblée générale extraordinaire	Date de réalisation de la ou des augmentations de capital correspondantes	Valeur des actions à la date de l'augmentation de capital			Prix de souscription des actions par les salariés		
			Valeur unitaire	Nbre d'actions émises éligibles à déduction	Valeur globale A	Prix de souscription unitaire	Nombre d'actions concernées	Prix de souscription global B
Attribution d'actions gratuites à émettre								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Option de souscription d'action								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Augmentations de capital réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise								

TOTAL								
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS								
-----------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

TOTAL GÉNÉRAL								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

MONTANT DE LA DEDUCTION PRATIQUEE (Différence entre les totaux des colonne A et B)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI**

**DRESZONE
2019**

(BOI-LETTRE -000230-20140728)

ALPS1

I – Renseignements concernant l'entreprise nouvelle

Date de création :		Capital : Montant		Capital : Nombre de droits sociaux	
Si l'entreprise nouvelle rachète un droit au bail ou des immobilisations utilisées par une autre entreprise ou exerce son activité dans des locaux précédemment occupés par une entreprise, il y a lieu d'indiquer le nom et l'adresse du précédent exploitant.					

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

III – Renseignements complémentaires lorsque la société exerce une activité professionnelle non commerciale

Effectif salarié à la clôture de l'exercice		Durée de présence des salariés au cours l'exercice	
---	--	--	--

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Handwritten signature in blue ink.

**Modèle de l'état à joindre à la déclaration de résultats
par les entreprises nouvelles bénéficiant
des allègements prévus à l'article 44 sexies du CGI
Extension**

**DRESZONE
2019**

ALPS1

Associés (personnes physiques et morales) :	Capital détenu			
	Droits de vote		Droits à dividendes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nom et prénom ou dénomination sociale ; Adresse				

II – Renseignements concernant les associés personnes physiques de la société nouvelle

Fonctions exercées dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)			
Associés personnes physiques : Nom et prénom ; Adresse	Sociétés : Dénomination sociale ; adresse	Fonctions	Activité exercée par la société

Capital détenu par les associés personnes physiques et les membres du foyer fiscal dans d'autres sociétés (à servir pour chaque associé personne physique intéressé)						
Sociétés : Dénomination sociale ; Adresse	Montant du capital social	Activité exercée par la société	Capital détenu			
			Droits de vote		Droits à dividendes	
			Nombre	%	Nombre	%

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 1/2
2019

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement

79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Participation détenues par d'autres sociétés à la clôture de l'exercice

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)



TAUX RÉDUITS D'IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(art. 219 I b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 - 2/2
2019

ALPS1

Participations détenues à la clôture de l'exercice par des fonds communs de placement, société de capital-risque, société de développement régional ou des sociétés financières d'innovation.

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

Modifications intervenues dans la composition du capital au cours de l'exercice

Nature de l'opération *	nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE : Cession

SC : Souscription au capital

AN : Annulation

RA : Rachat

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



[Signature]

**Option pour le maintien de l'ancien régime d'imposition
au taux réduit de 19% au titre des exercices ouvert en 2001 compris dans
une série de trois exercices bénéficiaires en cours du 1er Janvier 2001
(art. 219 - I - f du CGI, article 7 - II, loi de finances pour 2001)**

**OPTANC219F
2019**

ALPS1

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ALPS1

Numéro SIRET du principal établissement 79952790800021

Code APE

Adresse du siège si différente

Le soussigné

Nom, Prénom du signataire

Qualité du signataire

déclare que l'entreprise ci dessus désignée a opté le _____ pour l'application des dispositions du f du I de l'article 219 du code
général des impôts pour une série de trois exercices bénéficiaires. Cette série est en cours au 1er janvier 2001.

En application du II de l'article 7 de la loi de finances pour 2001, l'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 19 % au titre
des exercices ouverts en 2001 compris dans cette série et s'engage en conséquence à incorporer au capital les bénéfices en cause dans les
conditions prévues au f de I de l'article 219 déjà cité.

à _____ le : _____



HOLDING - TABLEAU DE SUIVI STATISTIQUE
RELATIF À L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DES FONDS BÉNÉFICIAIRES DES
AVANTAGES FISCAUX prévus aux articles 199 Terdecies-0 a et 885-0 V bis du CGI.

RESCOFIN
2019

ALPS1

- Un état récapitulatif des sociétés financées, des titres détenus ainsi que des montants investis durant l'année

- Les informations qui figurent sur cet état celles arrêtées au 31 décembre de l'année

N°	Dénomination des sociétés financées	Code postal	Forme juridique	Code Siren	Année de création	Type d'entreprise ¹	Code activité (APE-NACE)

Montant total de la participation	Pourcentage du capital détenu	Flux annuel investi en capital	Montant des autres financements	Flux annuel en autres financements	Stade d'investissement ²	Type d'avantage fiscal ³

Investisseurs- personnes physiques (Nom, prénom et adresse)	

¹ **Table IP1**

PME - Petite et moyenne entreprise
ETI - Entreprise de taille intermédiaire
GE - Grande entreprise

² **Table IP2**

CRI - Capital risque
CDE - Capital développement
CTR - Capital transmission
CRE - Capital retournement

³ **Table IP3**

IR - Réduction d'impôt IR
ISF - Réduction d'impôt ISF



[Signature]

DGFIP N° 2025-A 2019

ALPS1

[illegible]

Arch

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ENTREPRISES DE PRESSE
(article 54 Ter du CGI)

Désignation de l'entreprise :	ALPS1
Montant des dépenses effectuées	
Montant prélevé sur les bénéfices de l'exercice	
Montant prélevé sur les provisions	

ZFU - Bailleurs d'immeubles
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

I - Lieu d'implantation de chaque immeuble donné à bail qui n'est pas en ZFU

Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	
Adresse de l'immeuble hors ZFU	

II - Immeubles situés en ZFU :

Lieu de situation de chaque immeuble en ZFU	Bénéfice net de l'exploitation

ZFU - Transfert d'activités dans une Zone Franche Urbaine
(article 44 Octies du CGI)

Désignation de l'entreprise : ALPS1

Lieux où était exercée cette activité :

Lieu d'exercice de l'activité	
Lieu d'exercice de l'activité	

Services des impôts où ont été déposées les déclarations de résultat

Service des impôts	
Service des impôts	

Subventions et aides accordées par l'Etat et les collectivités publiques

Nature	Montant

TOTAL	
--------------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
-----------------------------	--

ALPS1

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

A	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi global)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice	
TOTAL (B)					
C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)				
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)		Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice
TOTAL (C)					

**Dispositif de plafonnement des provisions pour dépréciation
des titres de participation et des immeubles de placement**
(art. 39 1 5° du Code général des impôts)

DGFiP N° 2027-H 2019

Extension

ALPS1

I - SUIVI DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATION

Catégorie de titres de même nature	Provisions non admises en déduction			Montant à la fin de l'exercice
	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	

II- SUIVI DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

B	Suivi spécifique pour les immeubles ayant perdu la qualité d'immeubles de placement			
	Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Stock de provisions au début de l'exercice de changement de qualité A l'ouverture de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Stock de provisions à la clôture de l'exercice de changement de qualité A la clôture de l'exercice

TOTAL			
--------------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL B)			
---------------------------------------	--	--	--

C	Immeubles ayant la qualité d'immeubles de placement au titre de l'exercice acquis auprès de sociétés membres du groupe fiscal (à servir par les seules sociétés membres d'un groupe fiscal)			
Provisions non admises en déduction sur immeuble de placement (suivi par immeuble)	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice non admises en déduction	Diminutions Reprises de l'exercice minorées des dotations non admises en déduction au titre d'exercices antérieurs	Montant à la fin de l'exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS (TOTAL C)				
---------------------------------------	--	--	--	--

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



[Signature]

REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS

(Article 220 quinquies du code général des impôts)

ALPS1

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

☐

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit

☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI)

☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION		Exercice N-1			
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	33,33%	28%	15%	
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2]	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)					
15					
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* :	01/01/2018	et clos le :	31/12/2018	16	
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)					17
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)					18
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14					19
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu par la société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :					20

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens qui ont opté
pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés

Dénomination de l'entreprise : ALPS1
Numéro SIRET : 79952790800021

Déclarant :

Date : _____ Nom du signataire : _____
Lieu : _____ Qualité du signataire : _____

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète)		Location mobilières et immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations
	1	2	3	4	5	6
Nombre Total de parts		TOTAL (y compris extensions)				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL				Amortisse- ments	Total par associé
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations		Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières		
				Salaires et appointe- ments	Congé payés				
	7	8	9	10	11	12	13	14	15
TOTAL <i>(y compris ext.)</i>									

SOCIÉTÉS CIVILES DE MOYENS **DGFIP N° 2036 BIS 2019**
Déclaration complémentaire des sociétés civiles de moyens
qui ont opté pour l'imposition d'après leur bénéfice réel et groupements assimilés
Extension

ALPS1

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS

Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS		Achats	AUTRES CHARGES EXTERNES		
	Nombre de parts 1	Nom, prénom, profession, lieu principal d'exercice de la profession (adresse complète) 2		Location mobilières et immobilières 4	Charges locatives et de copropriété 5	Entretien et réparations 6
Nombre Total de parts		TOTAL				
		SOMME DES EXTENSIONS				

ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS (suite du tableau)

Associés	AUTRES CHARGES EXTERNES			CHARGES DE PERSONNEL			Amortisse- ments	Total par associé	
	Transports de biens	Autres charges externes	Impôts, taxes et versements assimilés	Rémunérations	Congé payés sécurité sociale et de prévoyance	Charges financières			
				Salaires et					Congé payés
				appointements					
7	8	9	10	11	12	13	14	15	
TOTAL									
SOMME DES EXTENSIONS									

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



SUIVI DES INTÉRÊTS DUS À DES SOCIÉTÉS LIÉES DIFFÉRÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination : ALPS1

SIRET : 79952790800021

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	1 571 580
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	584 309 782
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	206 666 916
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	833 788
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	12 176 904
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	42 056 485
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	13 951 242
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	13 951 242
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000$ € indiquer 0)	j	

II - SUIVI DES INTÉRÊTS DIFFÉRÉS

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$	m		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$	n		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$	o	12 379 661	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice	p		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$	q		

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Dénomination : SAS A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Adresse : LOCOMOTIVES 151 BOULEVARD VICTOR HUGO SAINT OUEEN 93400

N° Siren : 799527908

I - MOINS-VALUES REALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisi- tion	Valeur d'acquisi- tion	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTERIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-value en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					

(1) Préciser la nature du lien de dépendance suivant la codification suivante :

E - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social

D - Exercice de fait du pouvoir de décision

T - Détention directe ou indirecte de la majorité du capital social et/ou exercice de fait d'un pouvoir de décision sous le contrôle d'une même tierce personne

SUIVI DES CESSIONS DE TITRES DE PARTICIPATION DETENUS DEPUIS MOINS DE DEUX ANS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Extension

ALPS1

I - MOINS-VALUES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Identification de l'entre- prise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acqui- sition	Valeur d'acqui- sition	Date de cession	Valeur de cession	Montant de la moins value en report	Utilisation de la méthode dérogatoire CUMP
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T						

II - MOINS-VALUES ANTÉRIEURES RESTANT EN REPORT

Titres cédés		Identification de l'entreprise cessionnaire Siren, dénomination, adresse	Nature du lien de dépendance unissant l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire (1)			Date d'acquisition	Date de cession	Montant de la moins-valeur en report
Nombre	Dénomina- tion		E	D	T			

III - MOINS-VALUES DONT LE REPORT A PRIS FIN AU COURS DE L'EXERCICE

Titres cédés		Date d'acquisition	Montant de la moins value à court terme dont le report prend fin	Montant de la moins value à long terme dont le report prend fin	Nature de l'événement entraînant la fin du report	Date de l'événement entraînant la fin du report
Nombre	Dénomination					



OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1) RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES COMPOSITION DU CAPITAL

Si déposé néant, cochez la case : ☐

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

EXERCICE CLOS LE	31/12/2018	N° SIRET	79952790800021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALPS1		
ADRESSE (voie)	15 Allées de l'Europe		
CODE POSTAL	92588	VILLE	Clichy cedex

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique	SAS	Dénomination	AKIEM HOLDING
Numéro SIREN (si établie en France)	501524243	% de détention	100,00
Adresse : N°	151	Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
			BOULEVARD VICTOR HUGO
Code Postal	93400	Commune	SAINT OUEN
		Pays	FRANCE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

**OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES
RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL
Extension**

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



Signature

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES (1) RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Si déposé néant, cochez la case : ☒ X

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

EXERCICE CLOS LE	31/12/2018	N° SIRET	79952790800021
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ALPS1		
ADRESSE (voie)	15 Allées de l'Europe		
CODE POSTAL	92588	VILLE	Clichy cedex

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DETENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

(1) Il s'agit des personnes physiques ou personnes morales ou groupements de droit ou de fait dont le chiffre d'affaires hors taxe ou le total de l'actif brut figurant au bilan est supérieur ou égal à 400 millions d'euros.

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Extension

ALPS1

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50% PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
Numéro SIREN (si établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Bis/ter	Type voie
			Libellé voie
Code Postal		Commune	Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier



ative Pool Structure 1

**1 commissaire aux comptes
ptes annuels**

los le 31 décembre 2018)



Signature

Commissaire aux comptes Annuels

(au 31 décembre 2018)

Structure 1

Victor Hugo
ex

La mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué les comptes annuels de la société A Locomotive Pool Structure 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, exacts et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Opinion

Conclut

En vertu de notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous constatons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les informations qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Informations du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

En vertu de notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont imposées, la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons constaté aucun des services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Tél : +33 (0)1 56 57 58 59, Fax : +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de commissaires aux comptes de Paris - Ile de France. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Strasbourg.



appréciations

dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la
sont appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes
nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère
types comptables appliqués.

ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans
la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion
ces comptes annuels pris isolément.

spécifiques

ment procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en
tions spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la gérance et les comptes annuels adressés aux associés

l'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels
données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la
et les comptes annuels adressés aux associés.

la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives
sont mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

informations

la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité
capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

résultant d'autres obligations légales et réglementaires

de la direction et des personnes constituant le gouvernement interne aux comptes annuels

direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément
types comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle
l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives,
manent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ment des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la
e son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations
s à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité
s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

ls ont été arrêtés par le président.



[Signature]

du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

L'objectif est d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois être absolue. Le dit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou de fautes et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions prises par les utilisateurs des comptes prenant en se fondant sur ceux-ci.

En vertu de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Le commissaire aux comptes réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en matière de certification des comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Le commissaire aux comptes évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur. La fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les suppressions ou le contournement du contrôle interne ;

Le commissaire aux comptes prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des informations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant relatives aux comptes annuels ;

Le commissaire aux comptes apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la comptabilité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments recueillis jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou des événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'absence d'incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels
opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Seine, le 24 mai 2019

comptes
opérations Audit



[Signature]

akiem

EXE COMPTABLE 2018

COMOTIVE POOL STRUCTURE 1

10/05/2019



Signature

e

.....	3
.....	4
1).....	5
2).....	6
.....	7
e l'exercice.....	7
ables.....	7
S INCORPORELLES.....	7
S CORPORELLES.....	7
CIPATIONS ET AUTRES TITRES.....	8
.....	8
EMENTEES.....	8
R RISQUES ET CHARGES.....	8
METHODE D'EVALUATION.....	8
E METHODE DE PRESENTATION.....	8
N DE CARRIERE.....	8
NEL DE FORMATION (CPF).....	9
s (valeur brute).....	10
ortissements.....	11
visions.....	11
.....	12
uits constatés d'avance.....	12
es.....	13
.....	14
hiffre d'affaires.....	15
oitation.....	15
ancier.....	15
ptionnel.....	16
e l'impôt sur les bénéfices.....	16
érée.....	16
hors bilan.....	17
ties par des suretés réelles.....	17
n des dirigeants.....	17
iées.....	17
les et participations.....	18
.....	18



Handwritten signature or initials in blue ink.

	Net 2018	Net 2017
nt versé :	161 705 672	161 705 672
'apport, ...	18 361 123	18 361 123
	358 976	358 976
tuelles		
	7 438 399	
bénéfice ou perte)	5 199 554	7 438 399
nette	193 063 725	187 864 170
	13 603 190	7 233 387
	206 666 916	195 097 558
s participatifs		
	1 897	721
ARGES	1 897	721
bles		
établissements de crédit		
divers	584 462 660	506 561 884
ancières	584 462 660	506 561 884
commandes en cours		
s rattachés	12 708 510	7 846 044
	5 166 958	1 874 898
exploitation	17 875 469	9 720 942
comptes rattachés	25 244 733	8 905 681
	1 758 015	2 072 443
verses	27 002 749	10 978 124
		6 481
	629 340 879	527 267 433
	836 009 692	722 365 713



Signature

t (partie I)

	France	Export	Net 2018	Net 2017
	332		332	7 274
	100 259 418	17 794	100 277 212	96 166 794
	100 259 750	17 794	100 277 544	96 174 068
t provisions, transferts de charges			1 236 745	1 125 025
ION			101 514 289	97 299 094
pris droits de douane)				
es)				
t autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
emière et approvisionnements)				
nes			32 816 290	32 715 276
xternes			32 816 290	32 715 276
			578 261	614 409
			40 303	48 802
			22 990	23 172
e personnel			63 293	71 974
sur immobilisations			42 056 485	37 163 762
mmobilisations				721
ctif circulant			4 255	7 129
risques et charges			1 176	
d'exploitation			42 061 916	37 171 612
ION			75 519 762	70 573 272
			25 994 527	26 725 821



Handwritten signature

ut (partie 2)

Rubriques (Euros)	Net 2018	Net 2017
	25 994 527	26 725 821
nsférée		
ansféré		
ations		
obilières et créances de l'actif immobilisé		
milés	244 116	80 498
sferts de charges		
e		
valeurs mobilières de placement		
	244 116	80 498
rtissements et provisions		
	14 061 738	12 359 084
ge		
valeurs mobilières de placement		
	14 061 738	12 359 084
	(13 817 622)	(12 278 586)
	12 176 904	14 447 235
érations de gestion	3 512 674	724 756
érations en capital		
sferts de charges		
NELS	3 512 674	724 756
érations de gestion	652 172	882 605
érations en capital		
amortissements et provisions	6 369 803	4 345 482
ELLES	7 021 975	5 228 088
	(3 509 301)	(4 503 332)
ésultats	3 468 049	2 505 503
	105 271 080	98 104 349
	100 071 525	90 665 949
	5 199 554	7 438 399



Signature

comptes sociaux de la société A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1 arrêtés au
paraître un résultat en Euros de 5 199 554 euros et un total de bilan de 836 009 692

de l'entreprise est de 1 personne.

ificatifs de l'exercice

comptabilités de la filiale ALPS1 par l'administration fiscale s'est conclue fin mai 2018
on réfuté fermement par ALPS1.

de contestation est en cours et la société sur la base d'avis d'experts extérieurs n'a
aucune charge.

es comptables

ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de
es annuels.

ont présentés conformément aux dispositions du Plan comptable général.

ables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément
se : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des

enue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts

es utilisées sont les suivantes :

IONS INCORPORELLES

corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais

corporelles créées sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 321-17

IONS CORPORELLES

corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

ont calculés suivant le mode linéaire en fonction de l'utilité estimée de chaque
rées et modes d'amortissement retenus pour les principaux types d'immobilisations



Signature

20 ans

érales, agencements, ... : 10 ans

nniques, matériels & out. : 4 à 10 ans

sport : 80% sur 30 ans et 20% sur 15 ans

informatique et mobilier : 3 à 10 ans

ent linéaire pour les locomotives neuves électriques ou diesel

principal (80% de la valeur) : 30 ans

révision (20% de la valeur) : 15 ans

ent linéaire pour les locotracteurs remotorisés (Y8000 et BB400) : 15 ans.

PICIPATIONS ET AUTRES TITRES

stituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est
ute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

éances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet,
dépréciation calculée sur la base du risque de non recouvrement (dépréciation

EGLEMENTEES

ntées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des
n.

OUR RISQUES ET CHARGES

ques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur
our l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable
quera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins
e celui-ci.

DE METHODE D'EVALUATION

able de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

S DE METHODE DE PRESENTATION

able de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

FIN DE CARRIERE

és de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au
t à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces



Signature

PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Entreprise en matière de compte personnel de formation figurent en engagements
donné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au
volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.



Signature

r le bilan actif

exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations (valeur brute)

Les immobilisations brutes est le suivant :

Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
	193 383		193 383
913 746 672	141 328 473		1 055 075 146
	12 693		12 693
913 746 672	141 534 551		1 055 281 224

Immobilisations sont détaillées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2018
Immobilisations incorporelles			
	193 383		193 383
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 383		193 383

Immobilisations corporelles correspondent aux frais de projets de modifications de locomotives

Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles (valeur brute) se décompose comme suit :

Montant début 2018	Augmentations	Reclassement	Montant fin 2018
Immobilisations corporelles			
Matériel outillages indus.			
Immobilisations, aménag. divers			
795 910 267	18 014 418	69 075 000	882 999 685
Immobilisations informatiques	1 950		1 950
Immobilisations divers	15 363 350	14 405 757	29 769 108
Immobilisations en cours	102 471 104	(83 480 757)	142 304 402
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	913 746 672	141 328 473	1 055 075 146

Immobilisations incorporelles correspondent à l'acquisition de 24 locomotives de type BR187.

Immobilisations corporelles correspondent au reclassement de la part de ces locomotives qui était en

Immobilisations.



Signature

financières

ions financières (valeur brute) se décompose comme suit :

	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin2018
se en équivalence				
s financières		12 693		12 693
IERES		12 693		12 693

au des amortissements

des immobilisations

es immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes
elon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue (voir règles et

des amortissements est le suivant :

(os)	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin2018
	268 972 962	42 056 485	1 179 687	309 849 760
MOBILISATIONS	268 972 962	42 056 485	1 179 687	309 849 760

eau des provisions

des provisions est le suivant :

	Montant début 2018	Augmentations	Diminutions	Montant fin2018
	7 233 387	6 369 803		13 603 190
arges	721	1 176		1 897
	566 189	4 255	57 058	513 386
	7 800 297	6 375 234	57 058	14 118 474



Signature

ices			
	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
icipations			
ères	12 693	12 693	
	451 665	451 665	
	199 969	199 969	
res prêtés	535 667	535 667	
s	219 411	219 411	
ismes sociaux			
	30 243 668	30 243 668	
ents assimilés	380 757	380 757	
	24 537 436	24 537 436	
	2 499 065	2 499 065	
	715 953	715 953	
	59 796 289	59 796 289	

ges et produits constatés d'avance			
ées d'avance			
	2018	2017	
	715 953	715 453	
D'AVANCE	715 953	715 453	
ées d'avance			
	2018	2017	
	0	6 481	
D'AVANCE	0	6 481	



Handwritten signature

r le bilan passif

aux propres

posé au 31/12/2018 de 20 213 209 actions de 8 euros de valeur nominale.

bitaux propres

Au 01/01/2018	Augmenta- tion de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Résultat N	31/12/2018
20 213 209					20 213 209
8					8
161 705 672					161 705 672
18 361 123					18 361 123
358 976					358 976
					7 438 399
7 438 399			(7 438 399)	5 199 554	5 199 554
7 233 387			4 345 482		13 603 190
195 097 558			4 345 482	5 199 554	206 666 916



Signature

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
de crédit à un an maxi				
de crédit à + de un an				
ers (1)	584 462 660	584 462 660		
	12 708 510	12 708 510		
	9 812	9 812		
es sociaux	34 824	34 824		
	3 597 248	3 597 248		
otes rattachés	25 244 733	25 244 733		
	3 276 242	3 276 242		
	6 848	6 848		
runtés				
	629 340 880	629 340 880		

ntis par sa société mère Akiem Holding.



Handwritten signature in blue ink.

r le compte de resultat

ation du chiffre d'affaires

	2018	2017
	332	7 274
	100 277 212	96 166 794
	100 277 544	96 174 068

es géographiques (Euros)

	2018	2017
	100 259 750	96 174 068
	17 794	
	100 277 544	96 174 068

ltat d'exploitation

	2018	2017
(Euros)	25 994 527	26 725 821

tat financier

	2018	2017
ons		
ières et créances de l'actif immobilisé		
lés	244 116	80 498
rts de charges		
eurs mobilières de placement		
	244 116	80 498
issements et provisions		
	14 061 738	12 359 084
eurs mobilières de placement		
	14 061 738	12 359 084
	(13 817 622)	(12 278 586)



Signature

Etat exceptionnel

	2018	2017
ations de gestion	3 512 674	724 756
ations en capital		
rts de charges	3 512 674	724 756
NELS		
ations de gestion	652 172	882 605
ations en capital		
ortissements et provisions	6 369 803	4 345 482
INELLES	7 021 975	5 228 088
	(3 509 301)	(4 503 332)

ation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net 2018	Résultat net 2017
12 176 904	4 875 011	7 301 893	11 941 732
(3 509 301)	(1 404 945)	(2 104 356)	(4 503 332)
8 667 603	3 468 049	5 199 554	7 438 399

alité différée

2018	Taux	Impôt
57 058	33.33%	19 017
	33.33%	
	33.33%	
57 058		19 017
1 176	33.33%	392
3 066 096	33.33%	1 021 930
4 243 366	33.33%	1 414 314
4 255	33.33%	1 418
7 314 893		2 438 054
-7 257 835		-2 419 037



Handwritten signature

gement hors bilan

	Donnés	Requis
Financière	248 826	
Finances corporelles	569 709	
Finances incorporelles	26 341	
		58 125
	844 876	58 125

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Établissements de crédit			
Autres			

rganes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une
elle.

	Montants Entreprises liées	Montants Total bilan
Utilisations		
Participations		
Commandes		
- payés	83 073	138 249
- en cours	5 821 889	58 416 006
Autres		
- établissements de crédit		
- divers	584 462 660	584 462 660
Commandes en cours		
- attachés	11 143 782	12 708 510
		1 758 015
	244 116	244 116
	1 717 204	14 061 738



Ans

des filiales et participations

Capital	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes perçus

tif

	2018	2017
	1	1
	1	1



Handwritten signature

A LOCOMOTIVE POOL STRUCTURE 1

Société par Actions Simplifiée au capital de 161.705.672 Euros
Siège social : Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen
799 527 908 RCS BOBIGNY

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

24 JUIN 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 24 JUIN,

La société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, société anonyme au capital de 7.851.636.342 euros, dont le siège social se trouve 12, place des Etats-Unis, CS 70052 – 92547 Montrouge Cedex, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701, ès qualités de Fiduciaire, représentée par M. Bertrand Maffray et Mme Christine Durivaux dûment habilités aux fins des présentes,

Agissant en qualité d'associé unique (ci-après l'« Associé Unique ») titulaire de l'intégralité des actions composant le capital de la société A Locomotive Pool Structure 1, société par actions simplifiée au capital de 161.705.672 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 799 527 908 (ci-après la « Société »),

Conformément aux instructions de la société Akiem Holding, société par actions simplifiée au capital de 195.527.060 euros, dont le siège social est situé Eurosquare 1 – 151-161 boulevard Victor Hugo – 93400 Saint-Ouen et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 501 524 243, constituant aux termes du contrat de fiducie conclu avec l'Associé Unique ès qualités de fiduciaire, le 30 juin 2016 (ci-après le « Constituant »),

Après avoir pris acte que la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux comptes de la Société a été préalablement informée des présentes décisions,



.....

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 5 199 554 € de la façon suivante :

- à hauteur de 631 898 € à la réserve légale qui après affectation sera portée à 990 874 €
- le solde restant, soit 4 567 656 € distribué au titre de dividendes.

L'Associé Unique décide, en raison de l'omission lors de l'affectation du résultat des comptes de l'exercice 2017 dans la dotation de la réserve légale de 5% des bénéfices de l'exercice 2017, d'affecter sur les bénéfices de l'exercice 2018 un montant total de 631 898 € à la réserve légale correspondant :

- à 5% des bénéfices de l'exercice 2018, soit un montant de 259 978€,
- auquel s'ajoute un montant supplémentaire correspondant à 5% des bénéfices de l'exercice 2017, soit 371 920 €.

Par ailleurs, en plus du solde restant de 4 567 656 € des bénéfices de l'exercice 2018, l'Associé Unique décide de distribuer la totalité du montant du report à nouveau, soit 7 438 399 € en dividendes et décide en conséquence de distribuer un montant total de 12 006 055 € au titre de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices précédant l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette décision est adoptée.

.....

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs

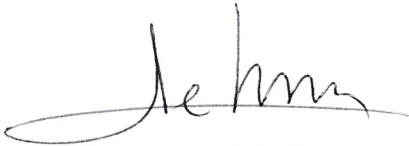


L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions en vue d'établir et de certifier conforme le présent procès-verbal et d'accomplir toutes formalités.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Pour extrait certifié conforme.



Renato De Lussu

Président de A Locomotive Pool Structure 1

